



Interprétation du jugement

Par **SophieBernard_77**, le **03/06/2024 à 14:47**

Bonjour,

J'ai la garde principale de mon enfant. Notre jugement précise que « l'enfant passera la fin de semaine comprenant le jour de la fête des mères avec sa mère et la fin de semaine comprenant le jour de la fête des pères avec son père ».

J'ai regardé la définition de « fin de semaine » sur des dictionnaires, et j'ai trouvé : « locution qui désigne les deux derniers jours de la semaine, samedi et dimanche, généralement chômés ».

Je précise que le droit de visite et d'hébergement de son père en période scolaire est fixé du jeudi 18h au dimanche 18h.

Pour la fête des mères (dimanche 26 mai), le père est venu chercher notre fils le jeudi 23 mai, comme habituellement et j'ai passé le weekend du 25 et du 26 mai avec notre enfant.

La fête des pères ayant lieu le dimanche 16 juin, je souhaite proposer au père de venir récupérer notre enfant le samedi 15 juin au matin, afin qu'il puisse bénéficier de la fin de semaine comprenant le jour de la fête des pères, soit le samedi 15 et le dimanche 16 juin.

Suis-je dans mon droit ?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses,

Par **Vérovos**, le **10/06/2024 à 17:00**

Bonjour madame,

Pour respecter le jugement, le père doit être avec l'enfant jeudi à 18 heures et le ramener le dimanche 16 juin à 18 heures.

La rédaction du juge est explicite et il n'y a pas d'autre interprétation possible.